



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

30 avril 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 30 avril 2020

SOMMAIRE

Arrêté et annexe	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2020-00355	30.04.2020	Arrêté n ° 2020-00355 modifiant l'arrêté n°2019-00245 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques	3

arrêté n ° 2020-00355

modifiant l'arrêté n°2019-00245 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00245 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques de la préfecture de police ;

Vu l'avis du comité technique compétent à l'égard des personnels de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes en date du 17 avril 2020 ;

Vu l'avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police en date du 21 avril 2020 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

arrête

Article 1^{er}

L'arrêté n° 2019-00245 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques est modifié conformément aux articles 2 à 11 du présent arrêté.

Article 2

A l'article 1^{er}, les mots « *exerce les fonctions de chef d'état-major et* » sont supprimés.

Article 3

L'article 2 est ainsi rédigé : « *La direction opérationnelle des services techniques et logistiques est placée sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police.* ».

Article 4

Les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article 3 sont supprimés.

Article 5

L'article 4 est abrogé.

Article 6

L'article 5 est ainsi modifié :

1°) Le 1°) est supprimé ;

2°) Au 2°), les mots « *au titre des missions du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et* » sont supprimés et les mots « *le service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure du ministère de l'intérieur* » sont remplacés par les mots « *le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur* ».

Article 7

A l'article 6, après les mots « *des systèmes d'information et de communication* » sont insérés les mots « *, et sous réserve des attributions ou des conventions réglant les rapports avec la direction du numérique* ».

Article 8

L'article 7 est ainsi modifié :

1°) Le 3^{ème} alinéa est supprimé ;

2°) les mots « *- la sous-direction des ressources et des compétences ;* » sont remplacés par les mots « *- le secrétariat général* ».

Article 9

L'article 9 est abrogé.

Article 10

L'article 10 est ainsi modifié :

1°) Au 1^{er} alinéa, les mots « *La sous-direction des ressources et des compétences* » sont remplacés par les mots « *Le secrétariat général* » ;

2°) Le dernier alinéa est supprimé.

Article 11

L'article 12 est complété par un alinéa ainsi rédigé : « 6°) *L'imprimerie.* ».

Article 12

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

Article 13

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris » ainsi qu'au « bulletin officiel de la ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 avril 2020

Le Préfet de Police,

Didier LALLEMENT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>